



Aide à la lecture de l'accusé de réception

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département HAUTE-GARONNE
Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2026 - 2027

Accusé de réception - Barème initial

Mme

.....Votre situation administrative.....

Grade :
Professeur des écoles de classe normale

Titres :
2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Italien)
2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)
2010 - Enseignement des langues vivantes habilitation provisoire (Espagnol)

Affectation actuelle :
Affectation à titre définitif
Enseignant classe préélémentaire
Établissement d'exercice :

Circonscription :

Code 30 : habilitation définitive en langue ou LA direction.

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

AGS : 3 pts par an + **3/12e** de point par mois + **3/360e** de point par jour.

Anc AGS : 6 points (pr tous)

Echelon : de 1 à 5 CN = **7 pts**
6, 7 et 8 CN = **8 pts**
9 et 10 CN ; 2 et 3 HC = **9 pts**
11 CN ; 4 et 5 HC ; 2 et 3 CE = **10 pts**
6 et 7 HC ; 4 et 5 C E = **11 pts**

Anc Poste : Stabilité sur un poste obtenu à titre définitif (**3 ans = 9 pts; 4 ans = 12 pts; 5 ans ou + = 15 pts**)

Anc Pol Ville REP/REP+ : **30 pts** pour 5 ans continus.

BOE : Bénéficiaire Obligation d'Emploi

Anc CLA : Contrat Local d'Accompagnement

Enfant : **1 pt** par enfant

Barème de base	Points attribués
AGS 48.991	48,991
Anc AGS 16 ans 03 mois 29 jours	6,000
ECH 9.000	9,000
Anc Poste 08 ans 00 mois 00 jour	15,000
Anc Pol Ville 00 an 00 mois 00 jour	
Anc REP 00 an 00 mois 00 jour	
Anc REP+ 08 ans 00 mois 00 jour	30,000
BOE	0,000
Anc CLA 00 an 00 mois 00 jour	
Enfants 2	2,000
PSC	0,000

>notre article Les éléments du barème<

Autorité Parentale Conjointe (APC) : 6 pts + 2 pts par an de séparation. Si enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2026 (distance des rés. perso des parents = ou > à 15 km aller, hors participant-es obligatoires)

Vœu préférentiel (Vœu Préf) : 6 pts pour la 1ère année + **1 pt par an** sur le vœu n°1 (poste précis sur une école) formulé à l'identique du mouvement précédent (à partir de 2019)

Handicap (HAND) : 30 points si RQTH

Mesure de Carte Scolaire (MCS) : 15 pts uniquement sur les vœux de même nature de poste que celui objet de la MCS

Parent Isolé (PI) : 1pt par année de situation justifiée

Rapprochement Conjoint (RC) : 6 pts + 2 pts/an sur vœux précis ou commune de la résidence professionnelle du conjoint (vœux consécutifs). Si la distance entre l'école d'affectation actuelle et la résidence professionnelle du conjoint est = ou > à 15 km aller (hors participant-es obligatoires)

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
APC	non
Voeu Préf	non
HAND 0	non
MCS 0	non
PI 0	non
RC	non
PS1	0,000
PS2	0,000

* Ces éléments sont valorisés sur certains vœux sous condition. Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les vœux dont les vœux groupes

PSC – PS1- PS2 : Points ajoutés manuellement par rapport à la fiche d'observation.

Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est 61,624

- Discriminant 0 - Discr AGS
- Discriminant 1 - Discr Anc Poste
- Discriminant 2 - Discr Echelon
- Discriminant 3 - Discr Aléatoire

E = Etablissement = vœu précis
 G(AC) = vœu groupe Assimilé
 Commune
 G(A) : groupement autre => MOB,
 groupement de communes

RC : Rapprochement de Conjoint-e.
 APC : Autorité Parentale Conjoint-e
 PI : Parent Isolé
 MCS : Mesure de Carte Scolaire
 Autres : enfant à naître, ITEP,
 Caractère répété : même premier vœu

TPD : affectation à titre définitif.
 PRO : affectation à titre provisoire.

... Liste des vœux émis par

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème				
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handicap	Autres	Caractère répété
1	E	916	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310178A) Ecole Maternelle Publique Saint-Exupery Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	97,624	0,000	0,000	30,000	6,000
2	E	921	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0312234K) Ecole Maternelle Publique Elida Hugon Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
3	E	141885	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311598U) Ecole Primaire Publique Le Barry Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
4	E	917	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310709C) Ecole Maternelle Publique Ox Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
5	E	920	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311777N) Ecole Maternelle Publique Vasconia Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
6	E	915	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310177Z) Ecole Maternelle Publique Pierre Fons Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
7	E	918	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311118X) Ecole Maternelle Publique Jean Mermoz Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	

1-4 : priorité carte scolaire

*8 : priorité pour personne recrutée au titre du BOE

*9 : priorité médicale enseignant-e

*10 : priorité médicale conjoint-e/enfant

12 : priorité retour sur poste CLD, PACD, PALD, CP ou dispo

14 : priorité sociale

* sur les postes accessibles à titre définitif

30 : code des situations ordinaires

31 : code lorsque je n'ai pas la qualification requise Direction (pas de LA), poste fléché langue (pas d'habilitation), poste de l'Ecole Inclusive (je termine ma formation CAPPEI)

32 : code lorsque j'entre en formation CAPPEI

39 : code lorsque je n'ai pas de CAPPEI mais j'ai déjà exercé dans l'EI

40 : code lorsque je n'ai jamais exercé dans l'EI

90 : vœu annulé



>notre article Les codes de priorités<